



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 octobre 2024

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Excusée : Mme CHICARD Christelle / Mr BROSSAT Jean-Baptiste

Pouvoir : Mr BROSSAT Jean-Baptiste donne pouvoir à Mr Bruno PIQUET

Secrétaire de séance : Mr SARCEY Claude

Date de Convocation : 17 octobre 2024

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Délibération Compte Epargne Temps (si retour de l'avis du Comité Social Territorial du CDG 69)

Début 2024, dans le cadre des améliorations des conditions de travail et des avantages des employés de la commune de VILLECHENEVE, une commission d'élus accompagnée du secrétariat et du CDG 69 ont travaillé sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps.

Les modalités et les conditions de mise en place d'un CET pour les agents de la commune de Villechenève ont été présentées au Comité Sociale Territorial (CST) réuni en commission le 14 octobre 2024, laquelle commission a validé l'ensemble des modalités de mise en œuvre du CET.

Les élus ont décidé à l'unanimité le déploiement de ce nouveau dispositif pour l'ensemble des agents de la commune de VILLECHENEVE à compter du 1er novembre 2024.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

2. Présentation des derniers plans du Restaurant scolaire et financement

Présentation des plans concernant le projet du Restaurant scolaire et son financement en vue du dépôt du Permis de construire. Un détail précis du financement sera présenté début 2025 à la suite de l'AO.

3. Avis et proposition pour le lieu des agents techniques

En raison des travaux du restaurant scolaire qui débuteront d'ici le début de l'année 2025, le bureau et les sanitaires des cantonniers vont être démolis.

Il est nécessaire de trouver un local pour les employés techniques avec au minimum une douche et un WC.

Plusieurs solutions sont proposées :

- Installer un Algeco sur le parking de la Colombière
- Réhabiliter le local de stockage situé à la Colombière si accord de Deux Fleuves Rhône Habitat qui sont les propriétaires du local.
- Utiliser l'appartement libre au-dessus de la mairie

4. PLU = Retour sur le PADD et programmation de la date en janvier pour début de l'étude de ZONAGE

Chaque élu est invité à lire le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et à émettre les remarques pour le prochain conseil du 05 décembre 2024 qui sera essentiellement consacré au PLU.

Les élus se rassembleront le samedi 18 janvier 2025 à 08h00 pour le début de l'étude de zonage.

5. Date du prochain CM

- 05 décembre 2024

6. Délibération sur emplacement de MACHINE à PIZZA + Loyer

Suite à l'accord de principe validé par le conseil municipal du 12 septembre 2024, concernant le projet d'installation d'une machine à pizza sur la commune, il restait à définir son lieu d'implantation.

Compte tenu des contraintes techniques d'installation, l'emplacement proposé se situerait sur la place du Marché, à côté de l'abri bus.

Après un vote à bulletin secret :

- L'emplacement est validé par la majorité des élus :

Votants : 13 Pour : 10 Abstention : 1 Contre : 2

- Le loyer mensuel est validé à 200 € (hors fluides et frais d'installation pris en charge par le demandeur) :

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

7. Point sur les locaux et travaux espace BURIE

L'entreprise COQUARD a terminé l'isolation phonique des 2 locaux au 1^{er} étage de l'ancien local du salon esthétique. Il restera un espace au rez-de-chaussée à louer.

8. Avis du CM sur l'installation de la climatisation dans les locaux commerciaux

Vu les demandes formulées par certains locataires de locaux commerciaux concernant l'installation de la climatisation dans leurs locaux, Mr le maire propose au conseil municipal de procéder à un vote à bulletin secret de l'installation ou pas de la climatisation.

Compte tenu des prestations offertes et du montant des loyers modérés, les membres du conseil municipal décident que la collectivité ne prendra pas en charge l'installation de la climatisation dans les locaux commerciaux.

Votants : 13 Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 13

Si les locataires souhaitent installer un climatiseur, une autorisation leur sera délivrée dans la mesure où l'installation a un impact sur le gros œuvre de l'immeuble.

9. Informations sur aménagement Entrée NORD et SUD du village

Face à la dangerosité existante aux entrées Nord et Sud du village, Mr le Maire a pris contact avec Mr Emmanuel Monier, Chef de service technique voirie Ouest du département, qui a établi plusieurs propositions :

- Opportunité d'aménagement RD4 entre carrefour de la Brioude et centre-ville
- Opportunité d'aménagement cheminement piéton entre « chemin des Olmes » et le « garage Blein ».

Ces aménagements sont à la charge de la Commune.

Des études complémentaires seront effectuées début 2025 afin de prioriser les travaux et découper en tranche sur les prochaines années.

10. Proposition des points des collectes collectifs des OM pour 2025

La Communauté des communes des Monts du Lyonnais, impose à l'ensemble des communes la suppression de la collecte porte à porte courant 2025 ainsi que la réduction du nombre de points de collecte des ordures ménagères.

Actuellement, la Commune est équipée de 23 points de collectes et la CC-MDL demande à l'ensemble des communes de réduire leur nombre de points de collectes. Pour Villechenève il en restera 11. (Les OLMES – Chez ALBOUD –

Il s'agit d'une étape intermédiaire avant une nouvelle réduction des points de collecte à partir de 2026.

Concernant l'installation d'un composteur collectif, la CC-MDL doit reprendre contact avec Mr Sarcey en JANVIER 2025.

11. Dossier tracteur DEUTZ

La commune doit s'équiper d'un tracteur en location en prévision du passage de l'épareuse, du chasse-neige, du salage... Un devis a été établi par la société Colinet.

12. Voirie = point de situation

Annulation du PATA cette fin d'année 2024 conséquence des conditions météorologiques et report en 2025. L'enveloppe sera la même.

Chemin de Vilette : le propriétaire du château (Mr VIRIEUX) souhaiterait que la commune lui cède 2 chemins. Dans un premier temps, il faudra faire une demande de relevée par un géomètre puis attribuer un numéro de cadastre. Si la commune souhaite céder les 2 chemins, une enquête d'utilité publique sera nécessaire.

13. Cérémonie du 11 NOVEMBRE

La cérémonie aura lieu le 10 novembre 2024 à 10h45 au Monument aux Morts, avec la présence des enfants de l'école publique.

Le verre de l'amitié sera proposé au Milo Bistro.

14. Tableaux St ROCH et L'Immaculée Conception

Suite à la dissolution de l'association paroissiale et au déménagement des locaux, il reste 2 tableaux dont 1 classé en 1995. Ces tableaux sont dans un état de délabrement avancé.

Il n'est pas possible de les déplacer sans autorisation. Ils doivent être transférés et stockés dans une enveloppe spéciale. La municipalité se fait accompagner par la DRAC.

Un devis a été demandé pour le déplacement et la restauration des tableaux.

15. Date vœux du MAIRE + Organisation

Samedi 11 janvier 2025 à 18h30 à la salle polyvalente.

Le rendez-vous des élus est fixé à 18h00 à la salle polyvalente pour l'installation.

16. Questions diverses

- Mr Guy Dumas remercie chaleureusement l'équipe de rédaction de la milolette concernant l'article qui lui était consacré dans le dernier numéro.
- Mme Karine Peyre de Fabrègues souhaiterait que les élus s'investissent davantage dans la distribution de la milolette. Mise en place d'un tableau pour la prochaine distribution.
- Le 31 octobre 2024, la fête d'Halloween se déroulera sur la place de l'église avec 8 lieux décorés dans le village et des énigmes à trouver dans chaque lieu.
- Le 06 décembre 2024, l'APE organise une soirée tartiflette, vin chaud, bourse aux jouets ainsi que le marché de Noël à la salle polyvalente, à partir de 18h00.
- Le 08 décembre 2024, l'association Qi Xing Pai et la municipalité organisent une manifestation sur la place de l'église.
- La responsable du covoiturage de la CC-MDL, sera présente à partir de 8h30 le mercredi 30 octobre 2024 sur le marché pour étudier la mise en place du covoiturage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait en Mairie, le 29/10/2024

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance